

Charte de l'Action Culturelle

Bibliothèques de l'UPPA

date de mise à jour : juillet 2021

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Service Commun de Documentation
Département des Services aux Publics



Charte de l'Action Culturelle

La présente charte a pour objet de définir et délimiter le cadre de l'action culturelle dans les bibliothèques de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Objectifs et missions

Le décret n° 2011-996 du 23 août 2011 portant sur les bibliothèques universitaires incite celles-ci à : « Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux **activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université**, ou des établissements contractants ».

L'activité culturelle de la Bibliothèque universitaire s'inscrit dans la politique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour qui vise au développement d'une offre culturelle et artistique riche et adaptée aux évolutions sociétales et territoriales.

L'action culturelle dans les bibliothèques de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a pour objectifs de :

- valoriser les collections, le patrimoine et les disciplines enseignées à l'Université
- valoriser le travail pédagogique des enseignants et les travaux d'étudiants.
- valoriser l'activité scientifique des unités de recherche
- contribuer à l'accueil des étudiants, notamment étrangers, et à leur intégration dans la vie du campus.
- élargir l'horizon culturel et artistique du public, notamment étudiant.
- faire des bibliothèques de l'Université des lieux de vie accueillants et conviviaux.

Dans ce cadre, le **service Action Culturelle du Service Commun de Documentation a pour ambition de :**

- Proposer une programmation culturelle diversifiée dans les bibliothèques des différents sites (Pau, Bayonne, Anglet, Tarbes, Mont de Marsan), dans un souci d'équilibre entre les campus.
- Développer toutes les formes de l'animation culturelle en lien avec les collections et les disciplines enseignées à l'Université
- Privilégier les partenariats avec les initiatives et acteurs culturels de l'Université (service culturel, enseignants, chercheurs, autres services et composantes de , *Enfin Jeudi*, etc), dans une logique de transversalité entre les services.
- Soutenir et accompagner les initiatives des étudiants, notamment en matière d'éco-citoyenneté (partenariat avec *L'Arrosoir*, etc)
- Valoriser les productions universitaires (publications scientifiques et travaux d'étudiants)
- Développer des partenariats avec les institutions culturelles locales, les associations et les établissements d'enseignement, dans une logique d'ouverture sur la ville et sur le territoire
- Expérimenter et développer une offre culturelle en ligne.

Publics visés

Le public principalement visé est celui de la communauté universitaire de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs).

Toutefois l'accès aux bibliothèques universitaires est libre et ouvert à tous y compris pendant les manifestations. Toutes les manifestations sont gratuites.

L'animation culturelle contribue à la promotion et à l'attractivité des bibliothèques et de l'Université auprès des publics extérieurs.

Principes de fonctionnement, programmation, partenariats

Le Service Action Culturelle est rattaché au Département Services aux Publics du Service Commun de Documentation.

Pour concevoir et mettre en œuvre la programmation culturelle des bibliothèques, la responsable du service s'appuie sur une cellule composée d'un personnel de bibliothèque (sur une partie du temps de travail de celui-ci) et de relais dans les différentes bibliothèques.

Le service Action Culturelle du SCD travaille en relation étroite avec la Vice Présidence *Animation et Vie des Campuses*, le Service culturel et la Mission *Promotion de la Culture Scientifique et Technique*, et de façon privilégiée avec les composantes et enseignants-chercheurs de l'Université, ainsi qu'avec les associations étudiantes.

Il s'attache aussi à développer des partenariats extérieurs, notamment avec les acteurs institutionnels et associatifs du milieu culturel ou éducatif local (Archives Départementales, Médiathèque, Institut du Travail Social, ONAC, Communauté d'Agglomération...).

Il veille, dans le cadre de la programmation culturelle des bibliothèques, à introduire régulièrement des nouveautés, et à maintenir un équilibre entre les différents types d'actions et les différents partenaires. Pour ce faire, la durée de programmation des expositions est comprise entre deux semaines et six semaines.

La Bibliothèque met à disposition ses locaux et son matériel pour accueillir les événements.

La Bibliothèque universitaire se réserve le droit de refuser les actions qui ne comporteraient pas de lien avec ses collections et ses missions.

Chaque site ne peut accueillir qu'une seule exposition à la fois pour des raisons de lisibilité vis-à-vis du public et des partenaires engagés.

Un **budget annuel spécifique** est défini par la Direction du SCD. Le service Action culturelle peut développer des partenariats de financement par le biais de subventions ou conventions avec des institutions le cas échéant. Tout partenariat extérieur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour fait l'objet d'une convention explicitant les obligations de chaque partie.

Les actions sont programmées de façon semestrielle et s'intègrent à la programmation culturelle de l'Université.

Le **programme** comporte différents types d'événements : expositions, conférences, ateliers, visites commentées. Certains événements s'accompagnent d'un volet virtuel (galerie photographique, bibliographie en ligne).

La plupart des animations sont ponctuelles mais les bibliothèques organisent également des événements récurrents en lien avec une programmation locale ou nationale (telles que la Fête de la Science, la Nuit de la Lecture, le Printemps des Poètes). Les Bibliothèques relaient par ailleurs les grands événements festifs et autres manifestations organisées par l'Université (Festival de la rentrée, Fête de l'Université, Journées Portes Ouvertes, Campus Solidaire, etc).

Le service Action Culturelle se fixe comme objectif, dans la mesure du possible, d'intégrer à sa programmation au moins deux événements de portée locale ou nationale par an

Le programme semestriel est validé par la direction du Département des Services aux Publics et par la direction du Service Commun de Documentation.

Communication

La communication autour des événements organisés est assurée par les différents canaux de diffusion des bibliothèques, notamment sur le site internet et via les réseaux sociaux. Elle est relayée par le service Communication de l'Université sur ses différents médias, par les collègues, ainsi que sur différents médias locaux (agenda en ligne des villes partenaires, de l'ALCA Nouvelle Aquitaine). Un programme semestriel est par ailleurs édité et diffusé sur support papier et sur internet.

En complément, d'autres supports de communication peuvent être produits ou diffusés, en lien avec les partenaires engagés.

Évaluation

La Bibliothèque dispose d'un ensemble d'indicateurs et de sources pour évaluer l'impact de l'animation culturelle :

-Indicateurs quantitatifs :

Nombre de participants par animation

Nombre d'animations par an

Nombre de partenaires

Montant du budget

Nombres de visites sur le site, de commentaires sur les réseaux sociaux

-Documents archivés :

Photos, enregistrements, bibliographies

-Bilan et rapports :

Bilan spécifique pour les opérations de grande ampleur (partenariats, manifestations nationales ou locales).

CONTACT

Service commun de Documentation
Département des Services aux Publics

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Avenue de l'Université
BP 576
64012 Pau Cedex